

Section fondamentale

Avenue Paul Stroobant, 72 B – 1180 Uccle

Tél. : 02/374.95.52

Fax : 02.374.56.20

fondamental@aru1.be

www.la-petite-ecole.be

Twitter : fondamental@aru1.be

Garderie : 0471.097.385 Comptabilité : 0483.15.93.09



Uccle, le 20 octobre 2020

Chers parents,

Madame Caroline Désir, Ministre de l'Enseignement obligatoire, a décidé de prolonger le congé d'automne. En pratique, deux jours de congé supplémentaires sont octroyés à tous les élèves et enseignants de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les lundi 9 et mardi 10 novembre.

Consciente des difficultés organisationnelles que cette mesure pourrait occasionner pour certains parents, la Ministre a mené une concertation avec le secteur de l'accueil temps libre (ATL) afin d'assurer la mise en place d'un accueil pour les enfants de parents qui ne disposeraient d'aucune solution de garde durant ces deux journées.

Sachant que ces structures d'accueil ne pourront encadrer qu'un nombre limité d'enfants, **cette solution ne doit être envisagée qu'en dernier recours, si aucune autre alternative de garde n'est possible.**

Il m'est encore impossible de dire comment et où sera organisé cet accueil (garderies / stages ?...).

Je vous demande, dès à présent, de remplir ce document si vous êtes dans le cas **pour le lundi 26 octobre AU PLUS TARD** afin de faire un recensement et de communiquer vos coordonnées au service ATL de la commune d'Uccle.

Des précisions organisationnelles vous parviendront dans le courant de la semaine prochaine.

Bien à vous,

Christian De Weerd, directeur de la section fondamentale

Je soussigné(e),

responsable légal de, classe

de déclare n'avoir trouvé aucune autre solution et demande une prise en charge pour mon enfant le / les :

lundi 9 novembre

mardi 10 novembre

GSM

Date

Signature